

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_3-DE



# RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Conseil municipal du 27 mars 2025



# 2025



**SOMMAIRE**

<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF, CLOTURE ET AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>5</b>
<b>II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>7</b>
<b>A. Les recettes de fonctionnement</b>	<b>7</b>
a. Atténuation de charges (chap 013)	7
b. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	8
c. Impôts et taxes (chap 73 et 731)	9
d. Dotations et compensations (chap 74)	10
e. Autres produits de gestion courante (chap 75)	11
f. Les produits exceptionnels (chap 77)	11
g. Les opérations d'ordre (chap 042)	12
<b>B. Les dépenses de fonctionnement</b>	<b>12</b>
a. Les charges de personnel (chap 012)	12
b. Les charges à caractère général (chap 011)	13
c. Les autres charges de gestion courante (chap 65)	14
d. Les charges exceptionnelles (chap 67)	15
e. Les opérations d'ordre (chap 042)	16
<b>III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>17</b>
<b>A. Les recettes d'investissement</b>	<b>17</b>
a. Les subventions d'investissement reçues (chap 13)	17
b. Les dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	17
c. L'emprunt et dettes assimilées (chap 16)	18
d. Les produits des cessions (chap 024)	18
e. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 021, 040 et 041)	18
<b>B. Les dépenses d'investissement</b>	<b>19</b>
a. Immobilisations incorporelles (chap 20)	19
b. Immobilisations corporelles (chap 21)	20
c. Immobilisations en cours et les opérations d'équipement (chap 23)	21
d. Subventions d'équipement versées (chap 204)	22
e. Les autorisations pluriannuelles d'investissement (AP/CP)	23
f. L'annexe verte	24

## PREAMBULE

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ». Il est voté avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024 et les rapproche des prévisions inscrites au budget. Il rend compte de la gestion de l'ordonnateur et il doit être en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Afin de permettre une comparaison au plus juste au regard de la population de la commune de Givors, les données présentées ci-dessous sont indiquées en prenant en compte les communes ni touristiques, ni de montagne de strate entre 10 000 et 20 000 habitants et entre 20 000 et 50 000 habitants. Les ratios de référence sont tirés de « Les collectivités locales en chiffres 2024 » (source : collectivites-locales.gouv.fr), comparés à nos données 2024.

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



1 160 €  
1 328 €



1 281 €

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant de la commune sont comparables à la moyenne des strates.

### IMPOTS LOCAUX PAR HABITANT



617 €  
752 €



571 €

Le produit des impôts locaux perçu par la commune de Givors est inférieur à la moyenne des strates.

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



1 357 €  
1 533 €



1 528 €

Les recettes réelles de fonctionnement par habitant de la commune sont comparables à la moyenne des strates.

**DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR HABITANT**342 €  
352 €

305 €

Les dépenses d'équipement par habitant de la commune de Givors sont inférieures à la moyenne des strates.

**ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT**753 €  
950 €

14,25 €

La commune a souscrit auprès du SIGERLy une avance remboursable de 300 000 € et n'a souscrit aucun autre emprunt. Cette avance n'est pas soumise à intérêts.

**DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE PAR HABITANT**177 €  
200 €331 € dont 125 € pour la DGF  
et 205 € pour la DSU

La dotation globale forfaitaire (incluant la Dotation forfaitaire et la Dotation de solidarité urbaine) est supérieure à la moyenne des strates.

**DEPENSES DE PERSONNEL PAR RAPPORT AUX DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**59.4%  
60.8%

63.61%

Le taux de rigidité des dépenses de personnel de la commune de Givors est supérieur aux taux des strates mais continue de s'en approcher.

## I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF, CLOTURE ET AFFECTATION DU RESULTAT

### Exécution du budget 2024 (réalisation de l'exercice)

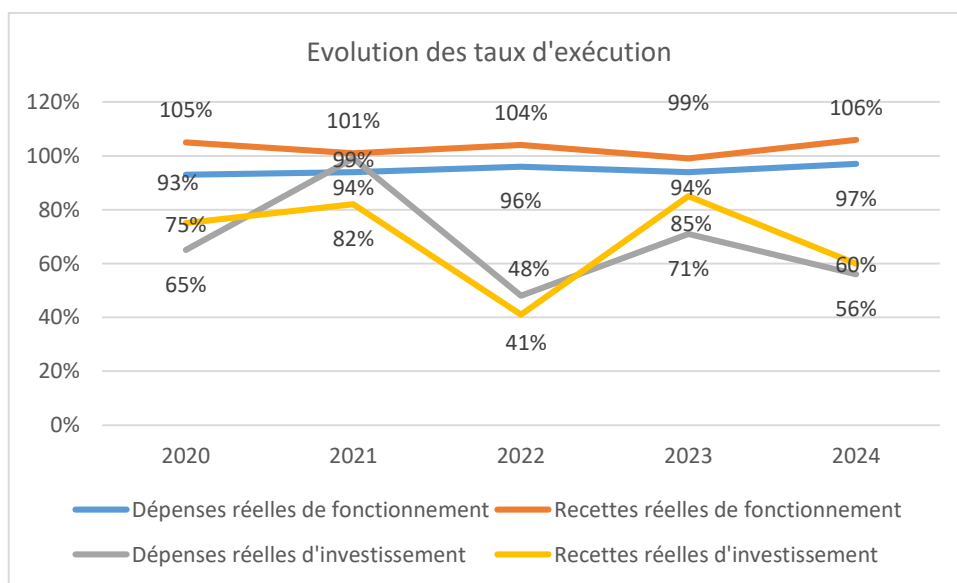
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES		CA 2024
011	Charges à caractère général	6 771 968,27 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 150 846,32 €
65	Autres charges de gestion courante	3 010 804,44 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>26 933 619,03 €</b>
67	Charges exceptionnelles	28 442,92 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>26 962 061,95 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 397 082,45 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 397 082,45 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>29 359 144,40 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		CA 2024
013	Atténuations de charges	169 346,14 €
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 431 320,01 €
73 et 731	Impôts et taxes	19 097 620,57 €
74	Dotations, subventions et participations	10 039 862,89 €
75	Autres produits de gestion courante	638 623,40 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>31 376 773,01 €</b>
76	Produits financiers	23 164,00 €
77	Produits exceptionnels	761 860,27 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>32 161 797,28 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 957,16 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>119 957,16 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>32 281 754,44 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CA 2024
20	Immobilisations incorporelles	545 359,38 €
204	Subventions d'équipement versées	329 088,74 €
21	Immobilisations corporelles	2 103 834,75 €
23	Immobilisations en cours	1 188 904,40 €
Opérations d'équipement		2 258 080,85 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 425 268,12 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	820,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>820,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>6 426 088,12 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 957,16 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>119 957,16 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>6 546 045,28 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		CA 2024
13	Subventions d'investissement reçues	1 752 446,99 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 752 446,99 €</b>
10	Dotations, Fonds divers et réserves	928 086,14 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 192 792,50 €
16	Dépôts et cautionnements reçus	302 100,00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 422 978,64 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 175 425,63 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 397 082,45 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 397 082,45 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>6 572 508,08 €</b>

### Les taux d'exécution des dépenses et recettes réelles



L'exécution de la section de fonctionnement est relativement stable depuis le début du mandat avec de très bons taux d'exécution. Pour les recettes réelles de fonctionnement, les taux sont généralement supérieurs à 100% en raison d'une prudence dans les prévisions et d'une recherche permanente de financements complémentaires.

Concernant la section d'investissement, le taux d'exécution s'élève à 56% pour l'essentiel du fait des grands projets structurants gérés sous AP/CP. Les travaux de la crèche ont été retardés du fait d'une procédure d'appel d'offre plus longue que prévue et le chantier de l'école Henri Wallon a rencontré des difficultés d'approvisionnement de matériaux. Enfin le chantier du centre commercial des Vernes a connu des aléas de chantier décalant sa livraison au 4ème trimestre 2025.

### Résultat de l'exercice 2024

<b>Dépenses de fonctionnement (b)</b>	29 359 144,40 €	<b>Dépenses d'investissement (f)</b>	6 546 045,28 €
<b>Recettes de fonctionnement (a)</b>	32 281 754,44 €	<b>Recettes d'investissement (g)</b>	6 572 508,08 €
<b>Résultat d'exécution (c=a-b)</b>	<b>2 922 610,04 €</b>	<b>Résultat d'exécution (h=g-f)</b>	<b>26 462,80 €</b>
<b>Reprise résultat n-1 reporté (d)</b>	<b>1 198 668,18 €</b>	<b>Reprise résultat n-1 reporté (i)</b>	<b>791 350,89 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement (e=c+d)</b>	<b>4 121 278,22 €</b>	<b>Résultat d'investissement (j=h+i)</b>	<b>817 813,69 €</b>
<b>Résultat de clôture (k= e+j)</b>	<b>4 939 091,91 €</b>		
Restes à réaliser en dépenses (l)	1 463 249,79 €		
Restes à réaliser en recettes (m)	496 611,06 €		
<b>Résultat cumulé après RAR (n=k+m-l)</b>	<b>3 972 453,18 €</b>		

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2023 (791k€ en investissement et 1,198M€ en fonctionnement), la commune affiche un résultat cumulé de clôture au 31 décembre 2024 de 4,121M€ sur la section de fonctionnement et de 817k€ sur la section d'investissement.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
<b>Restes à réaliser en dépenses d'investissement</b>	8 191 989€	4 860 635€	5 784 792€	2 871 269€	624 656€	1 699 638€	1 984 143€	1 463 249€
<b>Restes à réaliser en recettes d'investissement</b>	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	496 611€

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement (engagements 2024 non soldés à réaliser sur 2025) s'élèvent à 1,463M€. Ils correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais qui ne sont pas mandatées au 31 décembre de l'exercice 2024.

En 2025, il est prévu d'inscrire des restes à réaliser en recettes d'investissement pour un montant de 496k€. Ces reports correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre 2024 et concernent des subventions au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local, de la Dotation de la politique de la ville, de l'aide à l'investissement de la Métropole ou bien encore de convention de partenariat.

En intégrant ces restes à réaliser, le résultat cumulé reste excédentaire de 3 972 453,18 €. Les restes à réaliser constatés fin 2024 seront directement repris en section d'investissement en dépenses et recettes au budget primitif 2025.

Le résultat de la section d'investissement sera repris en recettes d'investissement au budget primitif 2025.

Le résultat de la section de fonctionnement sera intégralement affecté à la section d'investissement au compte de recettes 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » afin de financer des investissements futurs et conséquents sur le patrimoine de la commune.

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

### A. Les recettes de fonctionnement

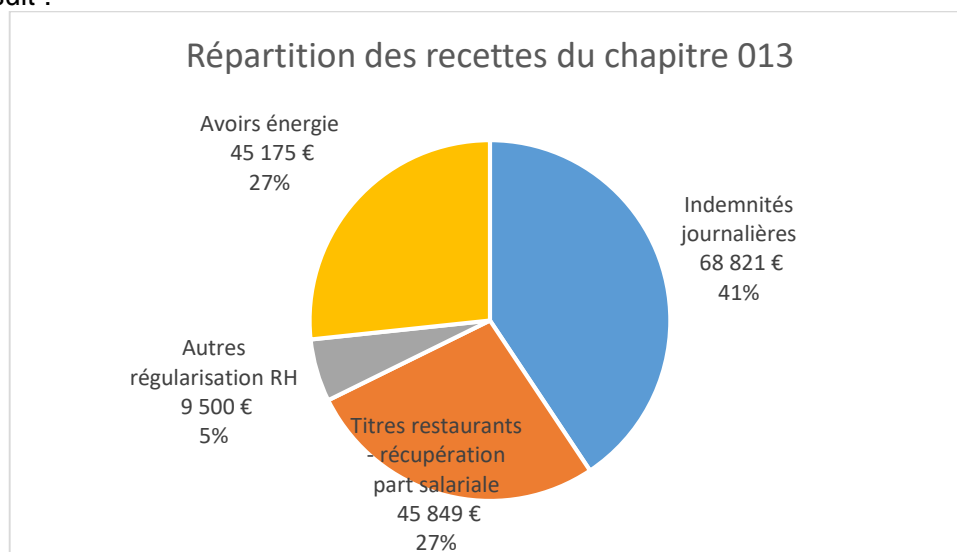
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE		BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
013	Atténuations de charges	52 200,00 €	169 346 €	324%
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 089 775,00 €	1 431 320 €	131%
73 et 731	Impôts et taxes	19 045 641,00 €	19 097 621 €	100%
74	Dotations, subventions et participations	9 532 322,00 €	10 039 863 €	105%
75	Autres produits de gestion courante	484 211,00 €	638 623 €	132%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>30 204 149,00 €</b>	<b>31 376 773,01 €</b>	<b>104%</b>
76	Produits financiers	23 164,00 €	23 164 €	100%
77	Produits exceptionnels	- €	761 860 €	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>30 227 313,00 €</b>	<b>32 161 797,28 €</b>	<b>106%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 494,00 €	119 957,16 €	77%
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>156 494,00 €</b>	<b>119 957,16 €</b>	<b>77%</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>30 383 807,00 €</b>	<b>32 281 754,44 €</b>	<b>106%</b>
R002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 198 668,18 €		
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>31 582 475,18 €</b>		

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 32,281M€ en augmentation de 5,45 % par rapport au compte administratif 2023. Elles sont constituées des ressources suivantes :

#### a. Atténuation de charges (chap 013)

Le chapitre 013 atténuation de charges du personnel intègre les avoirs, la participation des agents aux tickets restaurants et les remboursements sur rémunération ou charges de Sécurité sociale à la suite d'arrêts maladie. Ces montants sont difficilement prévisibles.

Ce chapitre enregistre une recette de 169k€ au compte administratif 2024 qui se décompose comme suit :

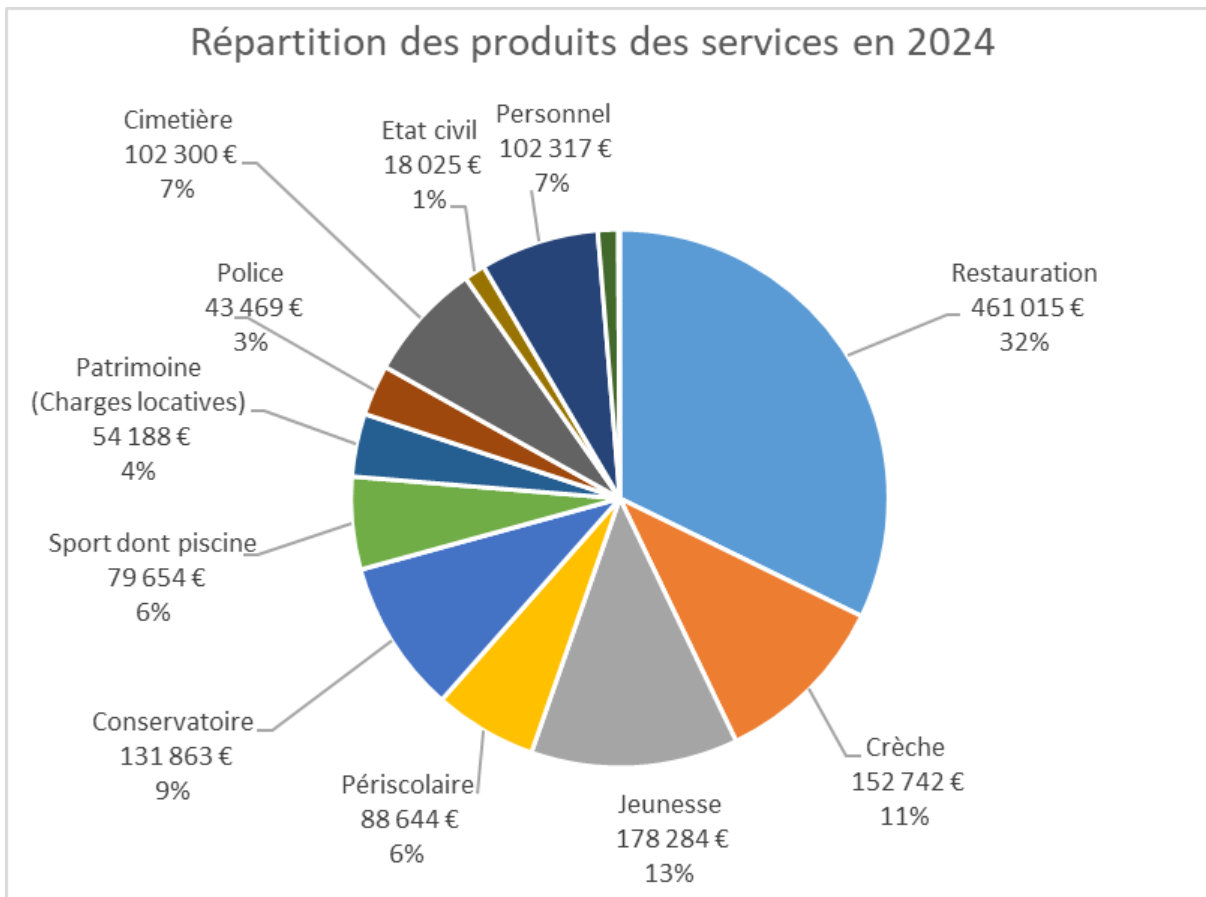


La recette relative à la récupération de la part salariale des titres restaurants n'avait pas été prévue au budget et fait suite à leur mise en place au 1er juillet 2024. De la même manière, la commune a reçu des remboursements correspondants à la régularisation de l'amortisseur d'électricité 2023, ainsi que des ajustements suite à la résiliation de certains contrats, ce qui explique le taux d'exécution du chapitre 013 au-delà des prévisions budgétaires.

**b. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)**

Les produits des services sont composés essentiellement de la participation demandée aux usagers sur les services tels que cantine, crèche, accueil périscolaire et centre de loisirs, cours au conservatoire, accès et cours à la piscine, etc... Les droits d'entrée correspondent à la participation du citoyen au fonctionnement d'activités facultatives proposées par la commune. Ils permettent d'en alléger la charge financière pour la collectivité et participent ainsi à leur développement.

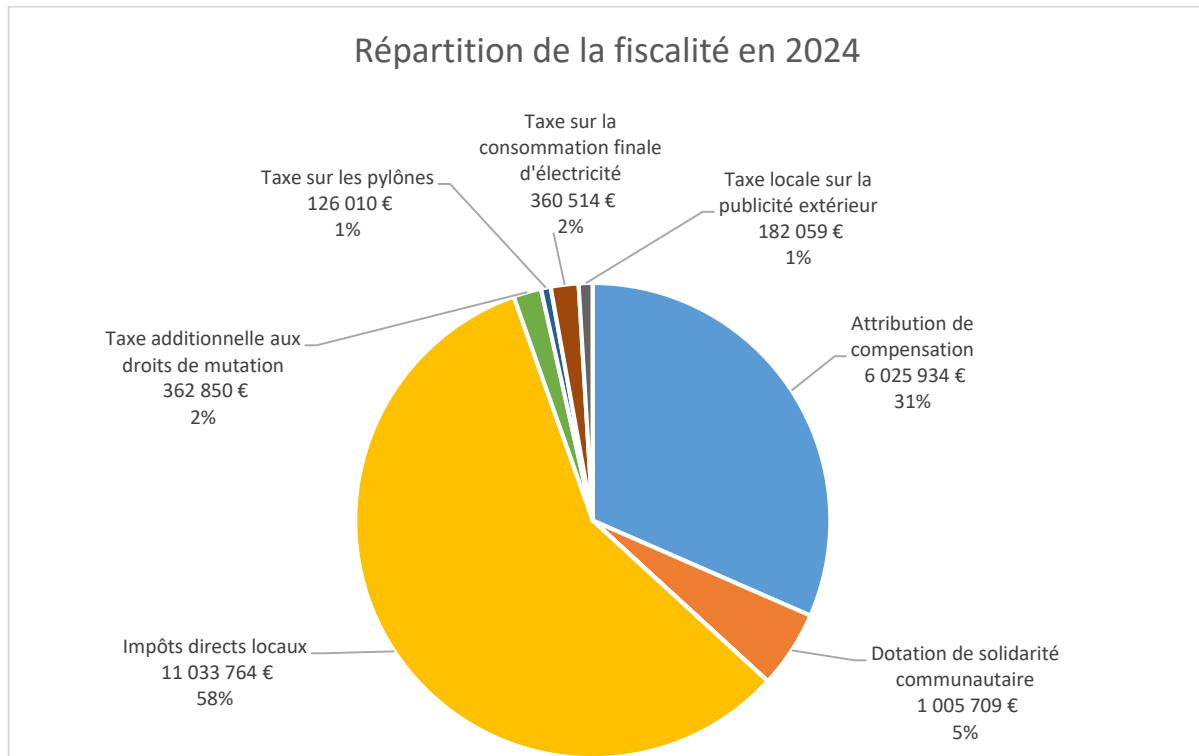
La recette a été réalisée à hauteur de 1,431M€ au compte administratif 2024. La répartition des produits est la suivante :



L'exécution de ce chapitre est supérieure à la prévision budgétaire de 341k€ (inscription au BP 2024 : 1,089M€). Cette différence s'explique par la volonté d'être prudent dans les prévisions de recettes car ces dernières sont dépendantes de la fréquentation des usagers qui demeure difficilement prévisible.

### c. Impôts et taxes (chap 73 et 731)

Ce chapitre comprend le produit de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte ou reversée. Il représente 19,097M€, soit environ 61% des recettes de gestion courante. Le produit attendu est en augmentation de 1,48% par rapport au compte administratif 2023 et correspond à ce qui a été inscrit au budget primitif avec un taux de réalisation de 100%. La recette a été correctement estimée.



#### 1. La fiscalité directe

Plus précisément, les recettes fiscales des communes reposent sur le produit des impôts directs, à savoir :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le produit de la fiscalité directe s'établit pour 2024 à 11,033M€, en hausse de 3.65% par rapport au compte administratif 2023 sous l'effet de la revalorisation des bases, qui n'est pas de la compétence de la commune. Pour rappel en 2024, l'État avait fait le choix de revaloriser les bases à hauteur de 3,9%, décision s'imposant à la collectivité et aux habitants et qui ne concerne que la taxe d'habitation et une partie de la taxe foncière.

Depuis 2020, les taux d'imposition communaux, seul levier sur lequel la commune a compétence, sont restés stables, malgré un niveau extrêmement élevé d'inflation.

## 2. Les produits de la fiscalité indirecte ou reversée

La commune perçoit différentes taxes :

- La taxe sur les pylônes,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité (versée par le SIGERLy),
- La taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes) et les droits de mutation (droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière dus lors d'un changement de propriétaire),
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources),

Le produit de la fiscalité indirecte ou reversée est d'un peu plus de 1,32M€ en légère baisse par rapport au compte administratif de 2023.

Cette situation s'explique par :

- La diminution pour la deuxième année du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation communément appelés « frais de notaire »,
- La suppression progressive de pylônes de la ligne électrique aérienne qui reliait Givors à Vénissieux ayant un impact sur le montant de la taxe sur les pylônes,
- Un versement important du produit de la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE) en 2023 du fait d'une régularisation.

## 3. Les reversements de fiscalité opérés par la métropole

Les reversements de fiscalité opérés par la Métropole (7,031M€) comprennent deux dotations :

- L'Attribution de Compensation (AC) pour 6,025 M€ ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 924 k€ ;

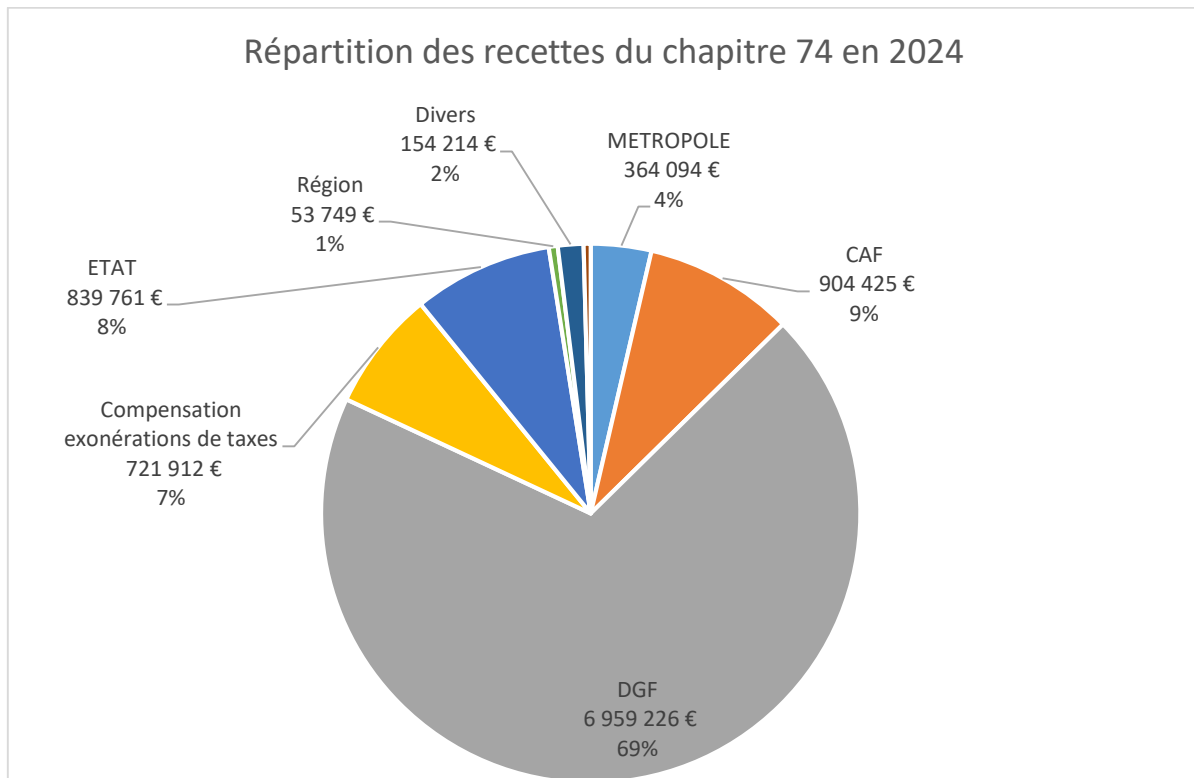
L'attribution de compensation résulte du montant de l'ancienne taxe professionnelle que recevait la commune et qui est désormais collectée par la Métropole.

La dotation de solidarité communautaire est une dotation qui favorise la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire. La refonte des critères fondant le calcul de la DSC par la Métropole de Lyon a permis depuis 2022 un doublement de cette dotation par rapport aux années précédentes. Au regard des critères pris en compte dans l'attribution des dotations individuelles (dont richesse communale et revenus des habitants pour 50%), la part de la commune de Givors a augmenté en 2024.

### d. Dotations et compensations (chap 74)

Le chapitre 74 est constitué principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) composée de la Dotation Forfaitaire (DF) et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU), des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du financement de certaines activités destinées à la petite enfance et à la jeunesse, de différentes subventions et participations de l'État et de la compensation par l'État des exonérations de taxes foncières.

Il enregistre pour 2024 une recette de 10,039M€ en hausse de 8% par rapport au compte administratif 2023 et correspond à ce qui a été inscrit au budget primitif avec un taux de réalisation de 105%.



#### e. Autres produits de gestion courante (chap 75)

Le chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles et les redevances du domaine public ainsi que les remboursements des sinistres par les assurances. Le chapitre s'élève pour 2024 à 638k€.

Les recettes sont supérieures aux prévisions en raison de la facturation de la redevance d'occupation du domaine public au délégataire du marché forains, la société Lombard et Guérin, qui n'avait pas été réalisée depuis fin 2021.

A ce jour, les titres de rattrapage de la redevance ont été émis mais n'ont pas encore été payés du fait de la mise en place d'une procédure de redressement judiciaire concernant la société Lombard et Guérin.

#### f. Les produits exceptionnels (chap 77)

Le chapitre présente une recette de 761k€ et aucune prévision budgétaire n'avait été inscrite en recette de fonctionnement pour des raisons comptables.

En effet, ce chapitre enregistre notamment le produit des cessions, qui figure en recettes d'investissement, au chapitre 024 « Produit des cessions d'immobilisations ». Ce chapitre ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats. Cette ligne a pour objet de prévoir au budget le produit des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement. L'exécution est quant à elle constatée au chapitre 77, qui ne comporte jamais de prévisions au budget au titre des opérations de cessions.

Les cessions suivantes ont été encaissées en 2024 :

- Le garage de Saint Pierre de Chartreuse sis 44 impasse du Grand Som à Saint Pierre de Chartreuse au prix de 16 500 €,
- La maison de gardien, sise au lieu-dit « Les Essards » à Saint Pierre de Chartreuse au prix de 99 000 €,
- La maison du gardien de la salle Tissot sise impasse Honoré Pétetin à Givors au prix de 216 000 €,
- La parcelle AL 232 sise 11 rue Yves Farge à Givors au prix de 71 000 €,
- Un volume du bâtiment du pôle de santé sises 2 rue Eugène Pottier à Givors au prix de 63 500 €,
- La vente d'une partie très minoritaire des actions de la commune au sein de la SAGIM à la SERL au prix de 50 000€,
- La maison située 36 Anatole France à Givors au prix de 180 505€.

#### g. Les opérations d'ordre (chap 042)

En recette, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette en fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements. En 2024, le montant est de 119k€.

### B. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES		BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	7 325 233,20 €	6 771 968 €	92%
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 384 783,00 €	17 150 846 €	99%
65	Autres charges de gestion courante	3 045 850,31 €	3 010 804 €	99%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>27 755 866,51 €</b>	<b>26 933 619,03 €</b>	<b>97%</b>
67	Charges exceptionnelles	28 810,00 €	28 442,92 €	99%
68	Dotations aux provisions	3 000,00 €	- €	0%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>27 787 676,51 €</b>	<b>26 962 061,95 €</b>	<b>97%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 806 494,00 €	2 397 082,45 €	133%
023	Virement à la section d'investissement	1 988 304,67 €	- €	0%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 794 798,67 €</b>	<b>2 397 082,45 €</b>	<b>63%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>31 582 475,18 €</b>	<b>29 359 144,40 €</b>	<b>93%</b>

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 29,359M€ en augmentation de 2% par rapport au compte administratif 2023. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

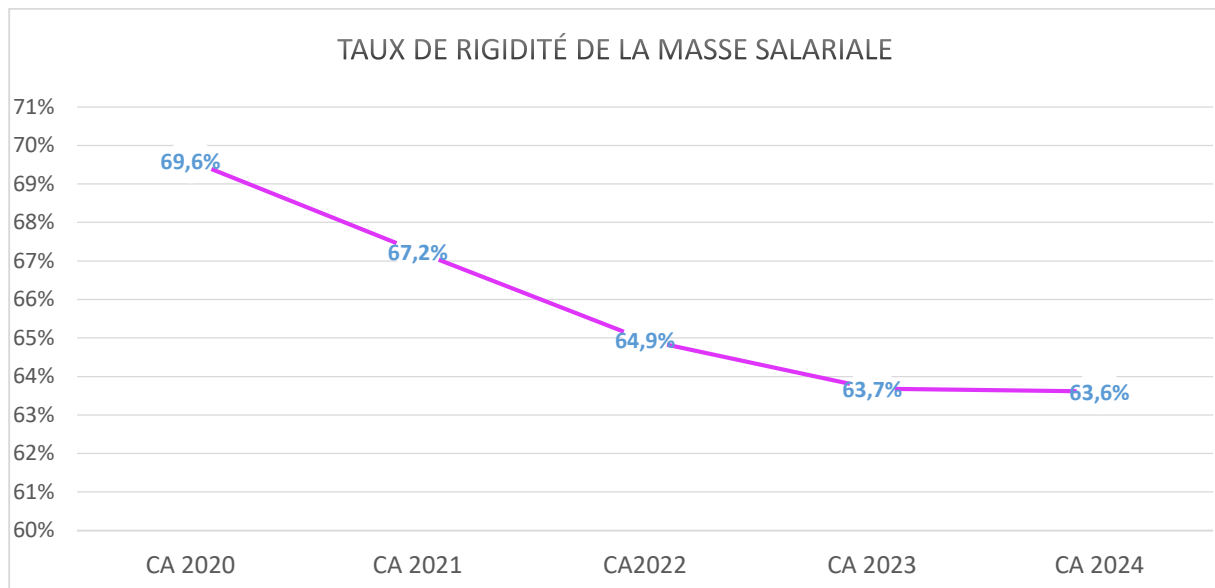
#### a. Les charges de personnel (chap 012)

Avec un montant de 17,150M€, les dépenses de personnel représentent 63,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le taux d'exécution de la dépense est de 98,65 % dans le prolongement des années précédentes. Il témoigne de la bonne estimation de la dépense lors de l'élaboration du budget primitif.

Bien que le taux de rigidité (dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement) reste au-dessus de celui des communes de la même strate (59,4% pour les communes entre 10 000 et 20 000 habitants et 60,8% pour les communes entre 20 000 et 50 000 habitants), il tend à diminuer depuis le début de mandat.

Cette tendance est d'autant plus remarquable que depuis le début du mandat des choix ont été effectués pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents. De plus, la commune a subi des décisions gouvernementales qui ont impactées lourdement les dépenses de personnel (+ 1,85M€). Pour rappel, ces décisions, non compensées par l'État, sont les suivantes :

- Revalorisation des carrières et des rémunérations de cadres d'emplois
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023
- Progression des indices majorés de 5 points à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024



Au-delà de l'effet inhérent au GVT (Glissement - Vieillesse Technicité), l'année 2024 a été marquée par plusieurs évènements :

- Mise en place des titres restaurants pour les agents municipaux pour un montant de 109k€ mais avec une recette (récupération de la part salariale) pour un montant de 54k€.
- Augmentation des heures supplémentaires et complémentaires du fait des émeutes du 27 avril 2024, de l'organisation d'élections non prévues suite à la dissolution de l'assemblée nationale et des inondations du 17 octobre dernier pour un montant de 27,75k€.

#### **b. Les charges à caractère général (chap 011)**

Ce chapitre budgétaire est principalement composé des dépenses d'eau, électricité, repas de cantine, chauffage urbain, fournitures, carburant, prestations et missions des entreprises de travaux, entretien, maintenance. Ces dépenses sont particulièrement soumises à l'inflation.

En 2024, le montant de la dépense est de 6,77M€ en légère diminution par rapport au compte administratif 2023 de -1,68%, soit moins de 115 000€. Le taux d'exécution du chapitre est bon pour l'année 2024 avec un taux à 92%.

Les dépenses d'énergie représentent 21,4% des dépenses du chapitre. Elles ont été très bien maîtrisées cette année avec une économie de 172k€ par rapport aux dépenses prévisionnelles. Afin de contenir la dépense liée aux prix de l'énergie, des mesures concernant la sobriété énergétique ont été mises en place avec notamment :

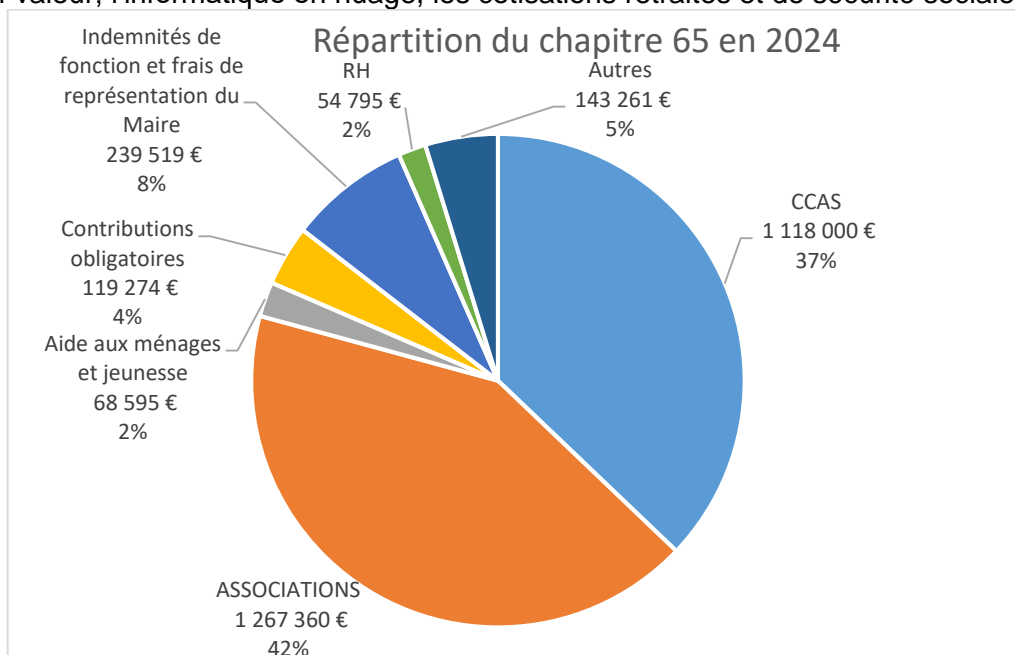
- Des travaux d'isolation de certains bâtiments,
- Le déploiement de Gestion Technique Centralisée sur une trentaine d'équipements pour améliorer le pilotage des chaufferies,
- Des consignes de températures abaissées en tenant compte des prescriptions de l'État au plus fort de la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine,
- La fermeture de certains bâtiments le vendredi en période hivernale (maison des usagers, bâtiment RH/finances/communication) et déploiement du télétravail afin d'économiser une journée de chauffe,
- La pose de calorifuge sur les réseaux et de nouvelles têtes thermostatiques sur les radiateurs, financés par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE),
- La mise en œuvre de centrales photovoltaïques en auto-consommation sur le CTM et la piscine,
- La poursuite du déploiement d'éclairage LEDs dans les équipements de la ville
- La réduction de la flotte automobile.

L'ensemble de ces actions portent leurs fruits, puisque l'évolution des consommations énergétiques tous fluides confondus est de -14% entre 2022 et 2023 puis à nouveau -10% entre 2023 et 2024. Malheureusement, les augmentations de coût viennent effacer l'effet financier de ces efforts.

De manière globale, des efforts de gestion sont fait au quotidien et pensés au plus juste concernant les dépenses de ce chapitre pour sécuriser la trajectoire financière de la collectivité.

### c. Les autres charges de gestion courante (chap 65)

Le chapitre 65 comprend notamment les subventions versées aux associations, la subvention d'équilibre versée au CCAS, la contribution de la commune aux écoles privées, les indemnités des élus, les frais de représentation du Maire, les créances éteintes et les créances admises en non-valeur, l'informatique en nuage, les cotisations retraites et de sécurité sociale.



Le montant de la dépense s'élève en 2024 à 3,01M€ en hausse de 13,8% (+ de 365k€) par rapport au compte administratif 2023.

Cette hausse s'explique par plusieurs éléments :

- 1- L'augmentation de la subvention d'équilibre versée par la commune au CCAS. Pour mémoire, le versement en faveur du CCAS est passé de 360k€ en 2020 à 1,118k€ en 2024 du fait de la prise en compte de l'intégralité des dépenses sociales sur le budget du CCAS et le souhait de donner au CCAS les moyens nécessaires pour qu'il réalise son action sur le territoire, et notamment le développement des actions en matière de santé (avec l'ouverture du Tiers Lieu de santé en particulier).
- 2- La poursuite du soutien de la commune auprès des associations et partenaires qui constituent un socle local solide en faveur du développement et du renforcement du lien social. Le montant des subventions municipales versées aux associations s'élève en 2024 à 1,267M€. Ce montant prend notamment en compte le versement de la subvention de 310 000 € à l'Association Drôle d'équipage pour la gestion et l'animation du théâtre municipal de la ville, le dispositif coup de pouce, les subventions dans le cadre du contrat de ville et les différentes subventions versées aux associations dans le cadre du chantier Saint Gérald ou du projet quartier fertile. Pour mémoire, au début du mandat, le montant des subventions versées aux associations était de 966k€.
- 3- Les dispositifs en faveur des familles et de la jeunesse ont connu en vif succès cette année. Il s'agit des dispositifs suivants :
  - Coup de pouce (ancien ticket jeune) facilitant l'inscription des 11/18 ans dans les associations sportives et de loisirs),
  - Le pack jeunesse (formations BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), aide permis de conduire, aux transports, prime au bac...), FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) cofinancé par la Métropole et la commune et porté par la mission locale afin d'aider les jeunes sur des situations de rupture,
  - Le dispositif VVV (Ville Vie Vacances) pour favoriser le départ en vacances des adolescents givordins : mini-camps, sortie à la journée...

La dépense est de 74,5k€ en 2024. Les crédits inscrits au budget primitif ont été ajustés en cours d'année par la décision modificative n°2 adoptée lors du conseil municipal du 5 décembre 2024.

- 4- Le filet de sécurité perçu en 2023 a été remboursé pour un montant de 71,5k€ et la commune a dû prendre en charge l'intervention de la Croix-Rouge dans le cadre des inondations d'octobre 2024 (18,5k€).

Concernant le montant des indemnités de fonction des élus, il est resté stable en 2024 par rapport au compte administratif 2023 pour s'établir à 236k€.

#### **d. Les charges exceptionnelles (chap 67)**

En 2024, les charges exceptionnelles s'élèvent à 28k€, soit 0,1 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs et des remboursements divers. Pour mémoire, en 2023, le montant du chapitre était de 236k€.

#### e. Les opérations d'ordre (chap 042)

Le chapitre 042 concerne l'amortissement qui se traduit par une dépense en fonctionnement et une recette en investissement. Il permet de financer la section d'investissement et donc de prévoir le remplacement du matériel amorti. Les écritures passées en 2024 s'élèvent à 2,397M€.

### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

#### A. Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE		BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
13	Subventions d'investissement reçues	3 503 687,00 €	1 752 446,99 €	50%
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 503 687,00 €</b>	<b>1 752 446,99 €</b>	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	825 000,00 €	928 086,14 €	112%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 192 792,50 €	1 192 792,50 €	100%
16	Dépôts et cautionnements reçus	879 813,33 €	302 100,00 €	34%
024	Produits de cessions	534 000,00 €	- €	0%
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 431 605,83 €</b>	<b>2 422 978,64 €</b>	
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €	- €	0%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>6 945 292,83 €</b>	<b>4 175 425,63 €</b>	<b>60%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 806 494,00 €	2 397 082,45 €	133%
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	- €	0%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 988 304,67 €	- €	0%
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>4 794 798,67 €</b>	<b>2 397 082,45 €</b>	<b>50%</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>11 740 091,50 €</b>	<b>6 572 508,08 €</b>	<b>56%</b>
001	Résultat reporté d'investissement N-1	791 350,89 €		0%
Restes à réaliser en recettes		- €		
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>12 531 442,39 €</b>	<b>6 572 508,08 €</b>	

Les recettes d'investissement s'établissent à 6,572M€ en 2024, dont :

- 4,175M€ en recettes réelles
- 2,39M€ en recette d'ordre

Elles sont en diminution de 14% par rapport au compte administratif 2023. Elles sont composées des recettes suivantes :

#### a. Les subventions d'investissement reçues (chap 13)

Il s'agit des subventions perçues par la commune au titre des opérations d'investissement. En 2024, la commune a perçu la somme de 1,752M€ de la part principalement de l'État, de la CAF et de la Métropole de Lyon pour les projets liés aux travaux des écoles Liauthaud et Henri Wallon, pour la construction de la crèche « La ruche enchantée », la restructuration du centre commercial des Vernes, le parc du Moulin ou encore Quartier fertile.

La somme de 496k€ a été inscrite en reste à réaliser au budget 2025 car si les subventions sont certaines, les paiements n'ont pas été perçus sur l'exercice 2024.

#### b. Les dotations, fonds divers et réserves (chap 10)

Le chapitre 10 comprend les recettes d'investissement suivantes :

- Le fonds de compensation de la TVA,
- Le produit de la taxe d'aménagement,
- Les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) correspond au remboursement partiel de TVA acquittée sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'année précédente. Il représente 887k€ pour 2024, soit plus de 363k€ en plus par rapport à 2023.

La Métropole de Lyon reverse à la commune une partie du produit de la taxe d'aménagement depuis 2012. Cette taxe est perçue sur toutes les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumise à un régime d'autorisation. En 2024, la commune a perçu la taxe correspondant à la période de juillet 2022 à juin 2023 et de juillet 2023 à juin 2024. Cette année, les services de l'État ont rencontré des difficultés dans la répartition des parts et une régularisation sera effectuée en 2025 dès que le problème sera résolu. A ce jour, la commune ne dispose pas de plus amples renseignements.

Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » est crédité de la part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement. Il était en 2024 de 1,192M€.

### **c. L'emprunt et dettes assimilées (chap 16)**

Au budget primitif 2024, il avait été envisagé de recourir à l'emprunt pour un montant de 567k€ et il avait été prévu de bénéficier auprès du SIGERLY d'une avance remboursable de 300k€ sans intérêts dans le cadre du dispositif BATY+.

Seule l'avance remboursable a été mobilisée et aucun emprunt n'a été contracté en 2024. Le décalage des dépenses d'investissement et les importants efforts de gestion au quotidien n'ont pas rendu nécessaire d'actionner ce mode de financement.

### **d. Les produits des cessions (chap 024)**

Comme indiqué précédemment, ce chapitre comporte les prévisions sans réalisation des produits des cessions. Il s'agit d'un chapitre sans exécution budgétaire.

### **e. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 021, 040 et 041)**

Le virement de la section de fonctionnement permet d'alimenter la section d'investissement (chap 021). C'est un chapitre sans exécution, il ne comporte que des prévisions. Autrement dit, il s'agit d'une opération sans réalisation.

Le chapitre 040 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements et des charges à répartir afin de prévoir le remplacement du matériel amorti. Les crédits d'amortissements sont identiques en dépenses de fonctionnement (2,397M€).

Le chapitre 041 regroupe l'ensemble des opérations d'ordre patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement. Ces opérations d'ordre sont toujours égales en recettes et en dépenses. Il est inscrit 1M€ pour 2024. Les écritures n'ont pas été régularisées et le seront en 2025.

## B. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE		BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporelles	1 049 569,91 €	545 359,38 €	52%
204	Subventions d'équipement versées	375 088,74 €	329 088,74 €	88%
21	Immobilisations corporelles	3 533 926,95 €	2 103 834,75 €	60%
23	Immobilisations en cours	1 735 162,79 €	1 188 904,40 €	69%
	Opérations d'équipement	4 640 500,00 €	2 258 080,85 €	49%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>11 334 248,39 €</b>	<b>6 425 268,12 €</b>	<b>57%</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	12 700,00 €	820,00 €	6%
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>30 700,00 €</b>	<b>820,00 €</b>	<b>3%</b>
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00 €		0%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>11 374 948,39 €</b>	<b>6 426 088,12 €</b>	<b>56%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 494,00 €	119 957,16 €	77%
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	- €	0%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 156 494,00 €</b>	<b>119 957,16 €</b>	<b>10%</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>12 531 442,39 €</b>	<b>6 546 045,28 €</b>	<b>52%</b>

### a. Immobilisations incorporelles (chap 20)

Le montant des dépenses du chapitre, relatif aux frais d'études, s'établit pour 2024 à 545k€ (y compris RAR et hors opérations sur AP/CP).

Comme présenté dans le rapport d'orientation budgétaire, le chapitre 20 concernait notamment les principaux projets suivants :

- Les honoraires de maîtrise d'œuvre/prestations intellectuelles (contrôle technique, coordination SPS, géomètre, géotechnique...) du projet d'extension de l'école Henri Wallon
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre/prestations intellectuelles du projet de la crèche de 48 berceaux, la Ruche enchantée, rue Eugène Pottier,
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre/prestations intellectuelles dans le cadre du projet quartier fertile,
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre/prestations dans le cadre du projet de restructuration du centre commercial des Vernes,
- Différentes études/faisabilité sur d'autres projets : diagnostic agricole, diagnostic arboricole, Maison du Vélo, sentiers givordins, projet immobilier du plateau de Montrond, accueil médiathèque, restructuration école Liauthaud, parc du Moulin, rénovation du chauffage du théâtre, etc.

Le taux d'exécution sur ce chapitre s'établit à hauteur de 52% du fait majoritairement des calendriers des chantiers structurants (crèche 48 berceaux, centre commercial des Vernes, école Henri Wallon, quartier fertile, mais aussi Maison du Vélo) qui ont été perturbés et n'ont pas occasionné de dépenses de travaux à la hauteur de celles qui étaient budgétées. Or la rémunération des équipes de maîtrise d'œuvre, concepteurs des projets, qui s'inscrit au chapitre 20, est, pour la partie suivie des travaux, directement corrélée à l'avancement des travaux correspondants.

D'autres actions n'ont pas été intégralement menées sur l'exercice (comme par exemple l'étude du projet sur le plateau de Montrond qui se poursuit en 2025, où l'opération d'étude design actif qui n'a pas été réalisée car le prestataire sélectionné (filiale de la cité du Design de Saint Etienne) a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

## b. Immobilisations corporelles (chap 21)

Sur le chapitre 21 relatif aux immobilisations corporelles, le budget primitif 2024 avait programmé environ 3,53M€ de dépenses et 2,1M€ ont été réalisés, soit un taux d'exécution de 60%.

L'écart avec le budget primitif s'explique principalement par le fait que le dernier trimestre de l'année a été marqué par un très fort ralentissement de l'activité des services opérationnels structurants (en particulier les services techniques) du fait de l'impact de la catastrophe naturelle majeure du 17 octobre 2024 qui a nécessité plusieurs semaines de mobilisation intense.

Les principales actions menées ont été :

- La ferme urbaine, inaugurée en novembre 2024. Réalisation du projet d'aménagement du bâtiment et des terrassements et aménagements des parcelles cultivables pour un montant de 634k€ ;
- L'acquisition de différents matériels et mobiliers pour les services et équipements :
  - Matériels informatiques et de téléphonie (92k€),
  - Écrans numériques (12,4k€),
  - Matériels sportifs, notamment pour le village olympique (44,1k€)
  - Mobilier et électroménager des équipements,
  - Achat de véhicules, dont un tracteur tondeuse pour les espaces verts (114,4k€)
- La réalisation de travaux visant à optimiser les consommations énergétiques et d'eau et améliorer le confort thermique des usagers :
  - Poursuite du passage en LED des éclairages (notamment piscine et MDFR) (47,2€)
  - Rénovation des menuiseries du gymnase de Bans avec double vitrage (45,4k€),
  - Films solaires au CCAS et sur les écoles (11k€),
  - Déploiement de panneaux photovoltaïques en auto-consommation sur le centre technique municipal et le centre nautique (12k€),
  - La poursuite du déploiement de Gestion Technique Centralisée sur les écoles et l'hôtel de ville (12,9k€),
  - Des investissements pour limiter les fuites d'eau de la piscine (pose de variateur et débitmètre), pompe de puits de forage piscine (78,9k€),
  - Le changement de nombreux organes hydrauliques et de régulation (pompes à variation de vitesse, pompe de circulation, vannes 3 voies, pose de compteurs communicants...) dans les différents équipements pour optimiser les consommations,
  - Amélioration des installations d'arrosage automatique (1,8k€).
- Des travaux dans les différents équipements scolaires, sportifs, culturels et administratifs de la ville :
  - Aménagements de la MDFR et de la micro folie (56k€),
  - Rénovation d'une salle de classe à l'école Liauthaud (23,6k€),
  - Installation d'une aire de jeux à l'école Simone Veil (19,5k€),
  - Sécurisation du PPE (6k€),
  - Travaux au sein de la médiathèque (étanchéité de la salle du conte, espace jeux-vidéos, sécurisation de l'escalier extérieur, rénovation de l'armoire électrique) (26,6k€),
  - Réparations de diverses toitures (dont bâchage réfectoire Langevin),

- Poursuite du déploiement de contrôle d'accès sur différents équipements (21k€),
  - Installation de systèmes de ventilation mécanique (réfectoire Joliot Curie et logement du gardien de l'école Romain Rolland) (10,7k€),
  - Rénovation du portail de l'école Edouard Herriot (3,9k€),
  - Réfection partielle d'un mur du cimetière (3,7k€),
  - Fin des travaux de rénovation des bureaux du palais des sports et de la nouvelle classe de Simone Veil (32,5k€),
  - Installation de filets de sécurité à l'église Saint Nicolas (10,4k€),
  - Remplacement de la climatisation de la salle des serveurs à la suite des incendies de véhicules de fin avril (17,7k€).
- La réalisation de travaux sur les espaces publics de vie :
    - La plantation d'arbres en milieu urbain pour lutter contre le réchauffement climatique (26,5k€),
    - Des rénovations de sols amortissants d'aire de jeux sur les secteurs Thorez et Louise Michel,
    - L'aménagement de nouveaux lombricomposteurs (2,2k€),
    - Des premiers aménagements en lien avec le futur parc du Moulin (3,2k€),
    - Des extensions de réseaux électriques en lien avec les programmes immobiliers (20,4k€),
    - Des barrières levantes (8,1k€),
    - Des actions d'embellissement street-marketing (2k€),
    - L'acquisition de parcelles agricoles (10,2k€).
  - Des aménagements relevant du budget participatif de la commune :
    - Aménagement du quartier Thorez, installation d'une balançoire PMR place des tours, achat de plaques de rue) (62k€),
    - L'installation de casiers connectés sur le plateau de Montrond et le parc des sports (35,8k€).
  - La poursuite du développement et de la modernisation des infrastructures réseau, fibre optique, vidéo protection du territoire (264k€) :
    - Liaison fibre entre la mairie et le CTM,
    - Déploiement de caméras sur la RD386 et au palais des sports,
    - Renouvellement des serveurs informatiques de la commune,
    - Déploiement de fourreaux pour les futures installations sur le secteur de Thorez.

### c. Immobilisations en cours et les opérations d'équipement (chap 23)

Sur le chapitre 23 relatif aux immobilisations en cours (travaux), le budget primitif 2024 avait programmé environ 1,73M€ de dépenses (y compris RAR et hors AP/CP). 1,18M€ de travaux ont été réalisés, ce qui représente un taux d'exécution de 69%.

Ces travaux concernent les projets suivants :

- La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'extension de l'école Henri Wallon (création de 3 classes maternelles, d'un dortoir et d'un bloc sanitaires, et transformation d'une classe et d'un dortoir dans l'école existante en salle de motricité). En 2024, le montant de la dépense est de 1,037 M€

- La rénovation de 3 locaux commerciaux en rez-de-chaussée de la rue Salengro pour accueillir de nouvelles activités commerciales (une boutique test, une pâtisserie et un apiculteur). En 2024, le montant de la dépense est de 103 k€
- Des investissements en matière de développement du réseau de chaleur sur le site de l'école Liauthaud (pour le gymnase et le restaurant). En 2024, le montant de la dépense est de 16 k€
- La restauration de tableaux de l'église Saint Nicolas. En 2024, le montant de la dépense est de 12 k€
- Le solde des travaux des terrains synthétiques Tony Garcia et Bans, menés en 2023, pour 2,5 k€

Les principales dépenses qui n'ont pas été réalisées concernent les projets suivants :

- Les travaux d'aménagement de la Maison du Vélo, budgétés à hauteur de 300 000 €. En effet, après avoir mené les études de conception et diagnostics divers, il s'avère que le projet est plus onéreux qu'initialement envisagé. En outre, le bâtiment fait actuellement l'objet d'une occupation sans droit ni titre qui a entravé l'avancement de l'opération.
- Une ligne d'avance sur travaux de 152 813 €. Dans le cadre des marchés de travaux, le code des marchés publics prévoit la possibilité pour les titulaires de solliciter une avance de 5 % au démarrage, laquelle est nécessairement inscrite au chapitre 23, même si les travaux en eux-mêmes relèvent du chapitre 21. Celle-ci n'a pas été mobilisée car la collectivité n'a pas fait l'objet de demande d'avance de ce type
- Une enveloppe de 70 000 € pour des travaux de développement du réseau de chaleur, sur les fonctions eau chaude sanitaire de la piscine et du palais des sports. Ce projet a été enclenché et étudié, mais les travaux correspondants seront prévus sur 2025

**d. Subventions d'équipement versées (chap 204)**

Sur le chapitre 204, le budget prévisionnel 2024 avait programmé environ 375k€ de dépenses, lesquelles se concentraient notamment sur la participation communale au projet Oussékine d'environ 297 000 €, et la participation communale à la rénovation de la salle Jean Moulin, propriété d'Alliade Habitat et réalisée par le bailleur pour 32k€.

La dépense s'élève ainsi pour 2024 à 329k€, soit un taux d'exécution de 88%. La différence s'explique par l'enveloppe de 10 000 € prévue pour le dispositif aide TPE en partenariat avec la région Auvergne Rhône Alpes, pour lequel aucune demande n'a été enregistrée auprès de la ville, et une subvention d'aide à la rénovation énergétique délibérée par le conseil municipal pour une copropriété située rue Renée Peillon, laquelle n'a pas encore mobilisé le versement de la subvention correspondante, les travaux n'étant pas réalisés à ce jour.

## e. Les autorisations pluriannuelles d'investissement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous présente les différentes autorisations de programme et crédits de paiement au titre de l'année 2024 et prend en compte les révisions effectuées en cours d'année.

OPERATION	NUMERO	AP	CP 2018 à 2023	CP prévus 2024	CP mandatés 2024	CP restants à affecter
Rénovation des vitraux de l'Eglise Saint Nicolas	181	443 000€	186 442,85€	28 000€	20 888,40€	235 668,75€
Centre commercial des Vernes	2101	5 500 000€	2 134 437,59€	2 000 000€	1 081 284,04€	2 284 278,37€
Restructuration centre nautique	1108	2 569 036,34€	2 517 036,34€	42 500€	18 559,66€	33 440,34€
Restructuration école Henri Wallon	2401	2 750 000€	0€	1 000 000€	297 398,21€	2 452 601,79€
Réhabilitation bâtiment 2 rue Eugène Pottier	2402	3 500 000€	0€	1 570 000€	839 950,54€	2 660 049,46€
<b>TOTAUX</b>		<b>14 762 036,34€</b>	<b>4 837 916,78€</b>	<b>4 640 500€</b>	<b>2 258 080,85€</b>	<b>7 666 038,71€</b>

Le taux d'exécution des AP/CP est de 49%. Cela s'explique principalement par les calendriers des grands projets structurants qui ont conduit à un volume global de dépenses inférieur aux prévisions.

Ainsi :

- Le démarrage des travaux du projet de crèche de 48 berceaux a été retardé d'un semestre environ (démarrage en juin au lieu de janvier) car les résultats des appels d'offres, dans un contexte de crise économique, ont conduit la collectivité à mener des négociations lourdes, avec relances de consultation sur plusieurs lots afin de contenir le coût des travaux.
- Dans le cadre des travaux de la 2<sup>nd</sup>e tranche de l'école Henri Wallon (extension de l'école et création d'un réfectoire), la structure charpente/ossature bois de l'extension de 400 m<sup>2</sup> aurait dû être réalisée (et mandatée) sur la fin 2024. Cependant, les difficultés d'approvisionnement des fournisseurs de lamellé/collé ont conduit à un décalage sur début 2025 de ce poste financier majeur.
- La réhabilitation complète du centre commercial des Vernes, réalisée *in situ* pour permettre la poursuite de l'activité des commerçants, subit de nombreux aléas qui engendrent des retards de chantier.

## f. L'annexe verte

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cette annexe permet de **valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement** et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation. L'analyse budgétaire à effectuer doit porter sur 6 axes :

- Axe 1° Atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° Gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

**Pour l'exercice 2024, conformément aux obligations réglementaires, seul l'axe 1° sera analysé.** A compter de l'exercice 2025, ce seront les axes 1° et 6° puis en 2027, les 6 axes devront être analysés.

Afin de trouver un équilibre entre exhaustivité et faisabilité, la commune a choisi de s'appuyer sur la méthode I4CE (Institute for Climate Economic). Cette méthode créée par l'institut de l'économie pour le climat \* est une méthode reconnue, utilisée par l'État, qui permet d'avoir une « photographie » annuelle détaillée de l'action climat de la commune.

*\* association loi de 1901 fondée par la Caisse des dépôts et l'Agence française de développement, est un institut de recherche français à but non lucratif.*

Il a été également fait le choix de présenter le budget à travers sa **cotation synthétique** qui présente une évaluation par projet et non ligne à ligne (plus de 600 lignes ont été analysées).

Pour l'axe 1, atténuation du changement climatique, les rubriques suivantes ont été analysées :

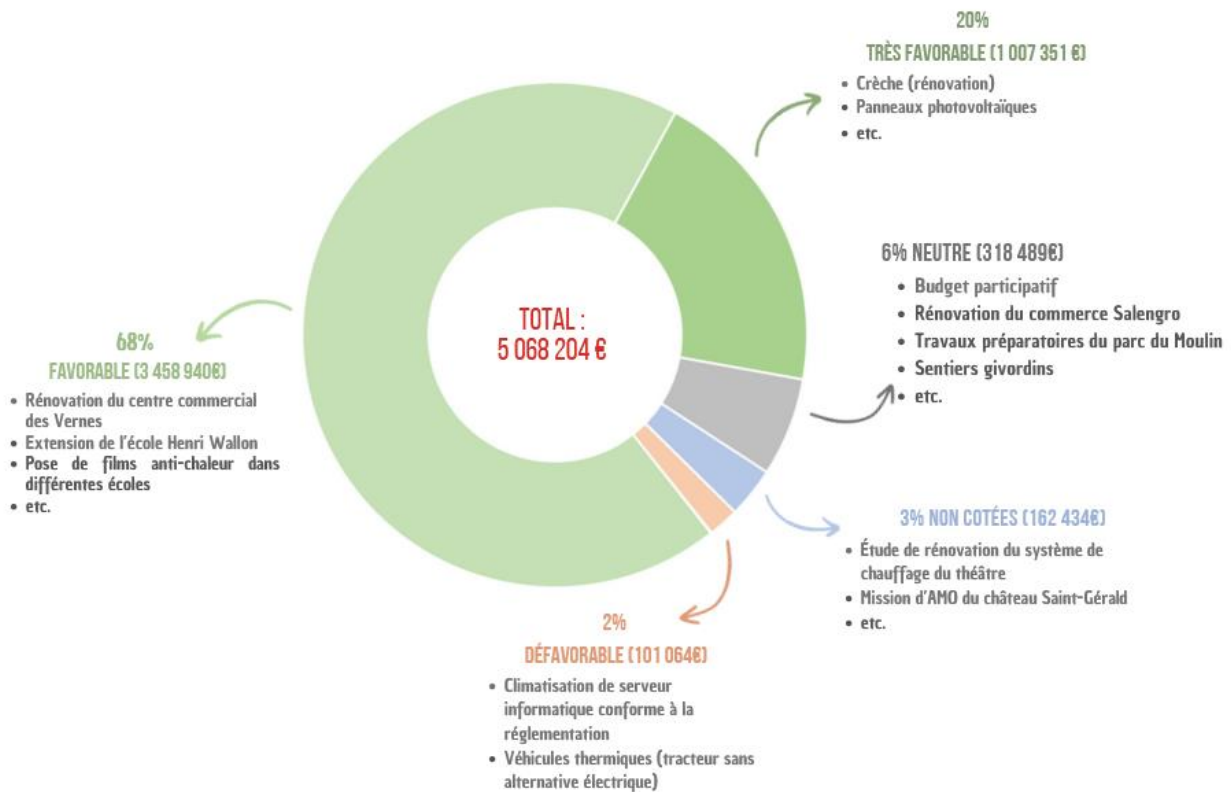
- |   |   |
|---|---|
| - Bâtiment                                  | - Formation professionnelle                                 |
| - Transport et infrastructures de transport | - Déchets   |
| - Achats et entretien de véhicules / Voirie | - Achats d'énergie, infrastructures et réseaux énergétiques |
| - Alimentation Agriculture                  | - Informatique et nouvelles technologies                    |
| - Action économique /                       | - Espaces verts   |

Cela explique que le budget analysé en investissement soit de 5 068 204 € sur les 6 426 088,12 € du montant global des dépenses réelles.

La cotation environnementale consiste à évaluer l'impact environnemental des dépenses. Le résultat de cette cotation selon la méthode I4CE est de quatre natures : « très favorable »,

« favorable », « défavorable » ou « neutre ». Par défaut, une dépense est considérée comme « non cotée », la cotation « neutre » étant le résultat d'un cheminement logique ayant conduit à la conclusion que la dépense était sans effet selon l'axe d'analyse considéré. Par exemple, concernant les projets de construction et de rénovation de bâtiments, vont être classés comme très favorables les coûts liés à une performance énergétique (DPE classé au moins en A ou B) ou bien les coûts liés à la performance carbone qui permet d'aller au-delà de la norme en vigueur et sans artificialisation.

### Diagramme présentant le budget de la commune à travers la cotation synthétique I4CE.



Afin de rendre cette annexe verte plus concrète, nous avons choisi de faire un focus sur les principaux projets qui apparaissent dans ce budget vert 2024. En effet les 4 projets ci-dessous représentent 71% du budget étudié, soit 3 596 811€ :

- La rénovation du centre commercial des Vernes ;
- L'extension de l'école Henri Wallon ;
- La rénovation de la crèche ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques (centre nautique et CTM).

Un autre focus sera également fait sur les 2% côtés comme défavorables par la méthode I4CE.

## Focus cotation favorable et très favorable :

### Rénovation de la crèche

Cotation synthétique : **TRES FAVORABLE**

**Total : 946 987 €**

Points évalués très favorablement :

- ✓ Réduction de la consommation d'énergie primaire de 58% après rénovation pour un bâtiment plus économe
- ✓ Diminution des émissions de gaz à effet de serre de 52% pour contribuer à une meilleure empreinte environnementale
- ✓ Amélioration de l'étanchéité à l'air du bâtiment avec un objectif de 0,8 m<sup>3</sup>/h/m<sup>2</sup> après travaux, bien en dessous du seuil réglementaire de 1,3 m<sup>3</sup>/h/m<sup>2</sup>

**Le projet en résumé :**

- Améliorer l'accueil des tout-petits et des familles avec un établissement d'accueil pour jeunes enfants d'une capacité de **48 berceaux**
- Créer un **Point Accueil Ecoute Jeunes** pour offrir un espace de soutien et d'accompagnement aux jeunes
- Aménager de **nouveaux locaux** pour le **Comité Départemental d'Hygiène Sociale**
- Proposer **100 m<sup>2</sup> de locaux** dédiés au domaine de la santé



### Installation de panneaux photovoltaïques (centre nautique et CTM)

Cotation synthétique : **TRES FAVORABLE**

**Total : 11 976 €**

Points évalués très favorablement :

**Pour les 2 sites équipés :**

- ✓ Réduction de la consommation électrique grâce à l'autoconsommation d'énergie renouvelable

**Centrale solaire sur le CTM (35,72 kWc)**

- ✓ **17 tonnes de CO<sub>2</sub> évités** sur toute la durée de vie de l'installation, contribuant ainsi à la transition énergétique.

**Centrale solaire du centre nautique (30 kWc)**

- ✓ **12 tonnes de CO<sub>2</sub> évités** sur la durée de vie de l'installation.

*Pour mémoire le montant total en investissement pour ces projets était de 119 760 €, majoritairement payés en 2023.*

**Le projet en résumé :**

- Installation d'une centrale solaire sur le CTM :  
Production d'environ 45 000 kWh/an
- Installation d'une centrale solaire sur le centre nautique :  
Production d'environ 30 000 kWh/an



## Rénovation du centre commercial des Vernes

Cotation synthétique : FAVORABLE

**Total : 1 081 284 €**

- ✓ Renforcement de l'isolation thermique du bâtiment avec mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur (façades et toitures étanches), changement des menuiseries
- ✓ Amélioration de l'étanchéité à l'air du bâtiment
- ✓ Amélioration de la qualité d'air intérieur des équipements publics avec mise en œuvre de centrales de traitement d'air double flux, intégrant de la récupération de calories sur l'air extrait
- ✓ Gain énergétique de 46%

Le projet en résumé :

- **Rénovation des commerces existants** (boulangerie, pharmacie, buraliste, restaurant, coiffeur, cabinet infirmier, laboratoire de boucherie)
- **Rénovation et agrandissement des équipements publics** (mairie annexe, centre de loisirs, crèche avec + 10 berceaux, intégration de la Maison de la Métropole)
- **Rénovation énergétique** du bâtiment



## Extension de l'école Henri Wallon

Cotation synthétique : FAVORABLE

**Total : 1 556 564 €**

Points évalués favorablement :

- ✓ -56,7% de consommation d'énergie primaire
- ✓ Un air plus sain et renouvelé grâce à l'installation d'une **Centrale de Traitement d'Air double flux** pour le confort optimal des élèves et enseignants.
- ✓ Un meilleur contrôle thermique grâce à la pose de **volets roulants extérieurs** pour limiter la chaleur en été.
- ✓ Un chauffage plus responsable grâce au **raccordement du bâtiment avec le réseau de chauffage urbain du site.**

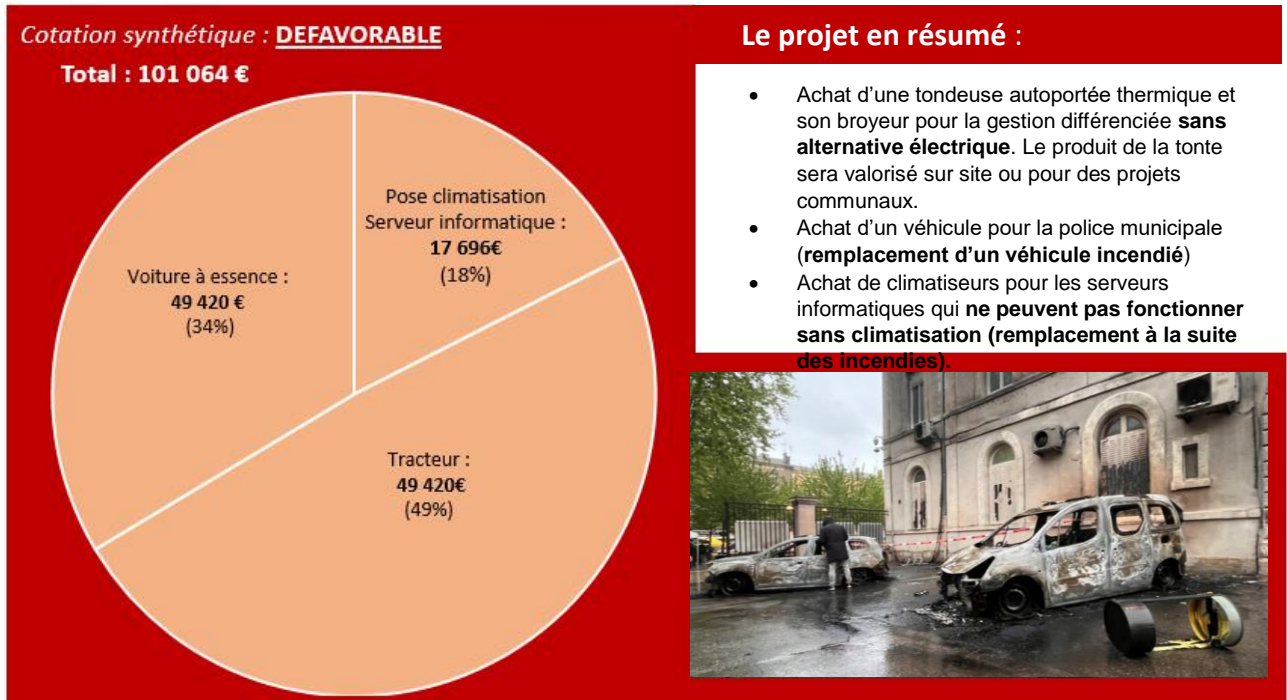
Le projet en résumé :

- Ouverture de **3 salles de classes supplémentaires** pour un meilleur apprentissage des enfants.
- Création d'un **nouveau dortoir** et d'un **réfectoire**.



**Focus cotation défavorable :**

Le focus ci-après permet d'expliciter les 2% du budget côtés comme défavorables.



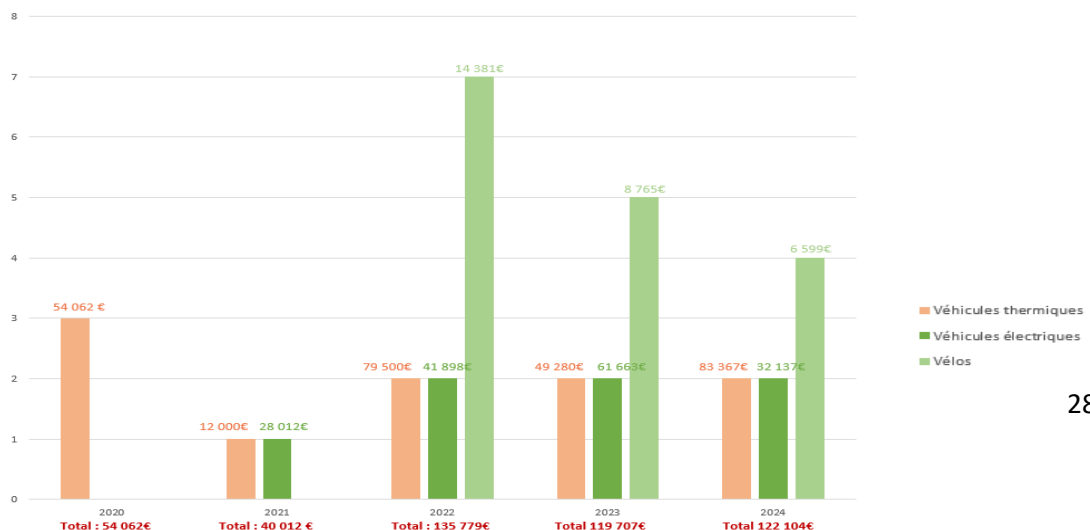
Il est donc important de souligner qu'il s'agit de dépenses obligatoires, sans alternatives favorables et liées à un contexte particulier (incendies).

**Focus flotte de véhicules de la ville**

Concernant la flotte de véhicules nous pouvons observer une rationalisation et une électrification de la flotte :

- Baisse du nombre de véhicules au profit d'une mutualisation par service : passage de 85 à 72 véhicules entre 2020 et 2024.
- Augmentation de la flotte électrique : passage de 6 à 12 véhicules électriques entre 2020 et 2024.
- La ville a également investi sur 3 ans pour créer sa flotte de vélos électriques passant de 0 à 16 VAE entre 2022 et 2024.

Nombre de véhicules achetées



Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250327-DEL20250327\_3-DE



Mairie de Givors  
Place Camille Vallin  
69700 Givors

☎ 04 72 49 18 18

🌐 [www.givors.fr](http://www.givors.fr)

📱 [VilledeGivors](#)